

**DECISION DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE THEZIERS**

**Aménagement de voirie RD19, 500, 108 Avenue de la Gare
Approbation de l'avenants n° 1 – Mission AMO**

Le maire de Théziers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal DEL2021_057 du 9 septembre 2021 donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation lancée le 25 mai 2023 portant sur l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la route départementale Avenue de la gare

Vu la décision de Mme le Maire n° 2022-012 du 7 décembre 2022

Vu la décision de Mme le Maire n° 2024-008 du 13 septembre 2024

DECIDE

Article 1^{er} : d'abroger la décision n° 2024-008

Article 2 : d'accepter l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre relatif à la répartition de la rémunération lié à la tranche ferme.

Article 2 : Précise que le nouveau montant financière s'élève à **33 412.50 € HT** soit une augmentation de 101.13 % par rapport au marché initial.

Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet.

Article 4 : Cette décision est portée à la connaissance de Madame la préfète du Gard.

Ainsi décidé à Théziers, le 20 février 2025

Murielle GARCIA-FAVAND
Maire de Théziers

